

Objectifs de carrière après la formation à titre de résident

Mars 2019

Les résultats présentés ici sont basés sur un sondage en ligne auprès des membres réalisé par Médecins résidents du Canada (MRC) en avril 2018. Le sondage a eu lieu du 2 au 30 avril 2018. En tout, 833 membres de MRC ont participé au sondage, donnant lieu à un taux de réponse global de 8,3 pour cent.

Les questions étaient basées sur trois dimensions compréhensives : la formation à titre de résident, le bien-être et l'exercice de la médecine. Ces trois sections comprenaient un large éventail d'enjeux pertinents et opportuns pour l'enseignement médical postdoctoral, incluant des sujets comme l'importance du généralisme, les voies d'accès, l'aide médicale à mourir, les heures de travail, la transition vers l'enseignement médical axé sur les compétences (EMAC), les transferts entre programmes, la résilience, la santé mentale et les objectifs de carrière après la formation à titre de résident.

Premier facteur de motivation lors de la sélection d'un endroit pour exercer la médecine

La raison principale invoquée lors de la sélection d'un endroit pour exercer la médecine était la proximité de la famille.



Province ou territoire préféré pour l'exercice de la médecine après la formation à titre de résident

La majorité des résidents ont l'intention de rester et d'exercer la médecine dans leur province de formation actuelle, qu'ils considèrent également comme leur province d'origine. Parmi les résidents qui ont l'intention de retourner dans leur province ou territoire d'origine après la formation, les trois provinces favorites sont la Colombie-Britannique (27,2 %), l'Ontario (21,2 %) et l'Alberta (21 %).

Intention de faire de la suppléance si des exigences de permis supplémentaires n'étaient pas un problème

Lorsqu'on a questionné les résidents au sujet de leur intention de faire de la suppléance, un pourcentage moins élevé de résidents ont dit que cela faisait partie de leurs plans. Cependant, parmi le 81,5 pour cent des résidents qui ne savent pas s'ils désirent faire de la suppléance ou qui ne feront pas de suppléance à l'extérieur de leur province ou territoire de pratique principale, une proportion assez importante (52,0 pour cent) a dit qu'ils feraient de la suppléance s'il n'y avait pas de demande de permis supplémentaire requise.

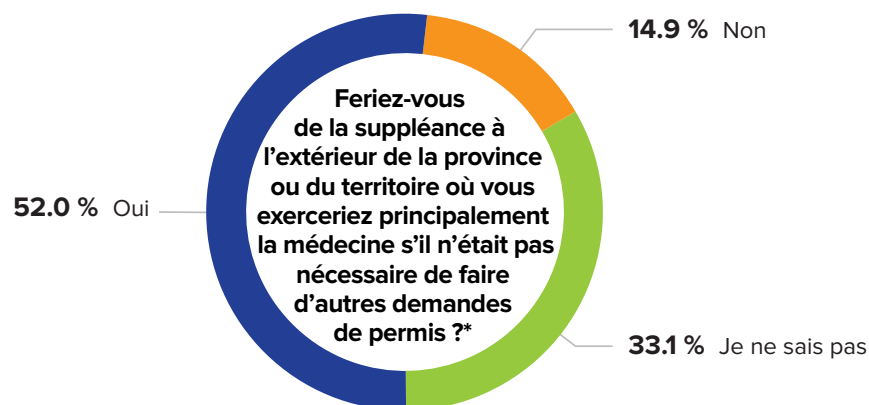
Intention de faire de la suppléance

N=8 592 – pondéré



Intention de faire de la suppléance si des exigences de permis supplémentaires n'étaient pas un problème

N=6 991 – pondéré



Réflexions clés

Les ordres des médecins des treize provinces et territoires du Canada octroient des permis aux médecins qui désirent exercer la médecine dans leur territoire. Si un médecin désire exercer la médecine dans plus d'une province ou d'un territoire, le processus actuel exige qu'il soumette une demande de permis distincte à chaque ordre des médecins provincial/territorial.

Le nombre élevé de répondants qui feraient de la suppléance à l'extérieur de leur province ou territoire de pratique primaire si aucune exigence de permis supplémentaire n'était requise est un résultat essentiel.

Un système de permis d'exercice pancanadien éliminerait les mesures qui restreignent ou perturbent la mobilité des travailleurs au Canada et :

- Offrirait aux médecins des occasions d'exposition à court terme aux soins cliniques dans des secteurs de besoins et aux patients qui ont besoin de soins.
- Offrirait une couverture pour des soins de pratique urgent et semi-urgent.
- Encouragerait les médecins à fournir de la couverture dans des zones mal desservies qui diffèrent de leur région primaire d'exercice.
- Augmenterait l'efficacité du temps et des ressources
- Augmenterait la sécurité des patients en ayant une vérification centralisée du casier judiciaire pour toutes les provinces.